

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 17 août 2021

### COVID-19

#### **Le vaccin Moderna autorisé pour la vaccination des 12-17 ans**

Il est désormais possible d'utiliser le vaccin Moderna pour vacciner les mineurs de 12 à 17 ans, conformément à l'avis de la haute autorité de santé du 27 juillet 2021.

Les jeunes ayant pu développer des formes asymptomatiques de la maladie peuvent envisager, avant de se faire vacciner, de réaliser un TROD sérologique auprès des professionnels de santé pour savoir s'ils ont été en contact avec le virus. En cas de résultat positif, un schéma de vaccination complet avec une seule dose pourra être appliqué.

Le vaccin Moderna est disponible auprès des médecins libéraux, des infirmiers, des sages-femmes, des pharmacies et dans les centres de vaccination.

À l'approche de la rentrée des classes, la préfecture de la Moselle et la délégation territoriale de l'agence régionale de santé Grand Est invitent les jeunes à se faire vacciner. À ce jour, 54 % des jeunes mosellans ont déjà reçu une première injection.

De nombreux créneaux sont disponibles dans les différents centres de vaccination du département.

**Pour prendre rendez-vous :** [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

Pour se faire vacciner, les adolescents de 12 à 15 ans doivent avoir le consentement d'au moins un des deux parents et être munis de l'attestation parentale disponible sur le site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr). Les adolescents de plus de 16 ans peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

Le passe sanitaire sera quant à lui obligatoire à partir du 30 septembre pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

#### **Contacts presse**

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle